

**CEREMONIE D'ACCUEIL DANS LA  
CITOYENNETE FRANCAISE**

**Jeudi 12 mars 2015**

**18h30**

**Allocution de Eric LEJOINDRE**

Madame la Ministre,

Mesdames, Messieurs les Élus,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Merci à Sylvain LEVITTE d'avoir accepté de lire ces textes engagés, combattifs écrits au 19<sup>e</sup> siècle par ce géant de la littérature française qu'est Victor HUGO.

Ils sont d'une modernité incroyable !

En effet, tout y est, et tout reste d'actualité.

L'auteur y évoque la place du citoyen dans le dispositif de décision ; il souligne ainsi l'importance du vote pour « décider, juger, résoudre », l'importance qu'une assemblée soit désignée pour « traiter et régler »...

Il évoque aussi le dépassement des frontières et annonce l'Europe.

Et il évoque bien sûr les valeurs fondamentales de la République : la fraternité (« qui engendre la solidarité ») et la liberté (« liberté de croire, de penser, d'écrire... »)

De dessiner aussi...

Comment ne pas penser ici aux évènements qui ont eu lieu au début du mois de janvier et à ce sursaut, à cette mobilisation du peuple français tout entier quelques jours après. Il faut l'avouer, cela donne un caractère assez singulier à la cérémonie de ce soir.

Cérémonie pourtant toujours émouvante ; et qui l'est tout spécialement pour moi aujourd'hui. C'est en effet la première à laquelle je participe en tant que maire.

Je suis extrêmement heureux de vous accueillir si nombreux dans la mairie, dans la maison commune, votre maison.

Vous, qui venez d'acquérir la nationalité française, vous êtes venus ce soir avec vos familles et vos proches, fêter cet évènement, dans ce lieu symbolique, avec les élus que nous sommes, et c'est un véritable honneur.

Vous avez tous ici des trajectoires individuelles variées, des origines diverses, cependant, deux points communs vous réunissent ce soir :

Le premier, c'est donc votre appartenance à une seule et même communauté : la République Française dans laquelle nous sommes tous égaux en droit, « sans distinction d'origine, de race ou de religion », comme le rappelle notre Constitution.

Le second point commun, c'est le 18<sup>e</sup> arrondissement, où vous vivez parfois depuis plusieurs années. Cet arrondissement qui est depuis toujours une terre d'accueil puise en ces Français qui viennent d'ailleurs et parfois de très loin, sa diversité, c'est-à-dire sa force et sa richesse.

Mais il est important de le rappeler : obtenir la nationalité française ne signifie pas balayer du revers de la main sa culture d'origine, ses traditions, ce qui a fait ce que vous êtes. Le choix d'entrer dans notre communauté nationale, ne condamne pas à une impossible assimilation culturelle que certains appellent de leurs vœux. Je pense, au contraire, qu'il permet à tous de faire partager sa culture d'origine, de l'échanger pour enrichir le vivre ensemble.

Notre communauté a toujours reposé sur une définition civique de la Nation. Rappelons-le, la France a, tout au long de son histoire, intégré des populations étrangères, pour enrichir le creuset républicain : romains, francs, celtes ou plus récemment, italiens, peuples d'Europe Centrale, du Maghreb ou d'Afrique sub-saharienne.

Vous qui êtes réunis ce soir, savez à quel point le chemin pour acquérir la nationalité est parfois difficile et peut s'apparenter à un véritable parcours du combattant ! Je souhaite pour ma part que la procédure administrative soit simplifiée pour la rendre moins laborieuse sans toutefois réduire le niveau d'engagement des citoyens qui en font la demande.

Demander la nationalité française ne doit, en effet, jamais devenir un acte anodin, c'est un acte solennel, un engagement de ceux qui marquent une vie et c'est aussi pour cela que nous estimons de notre devoir d'élus de vous recevoir ce soir.

En acquérant la nationalité française, vous marquez votre adhésion à ces valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, issues de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée le 26 août 1789 par l'Assemblée Nationale.

Cette nouvelle nationalité française vous confère des droits, au premier rang duquel se trouve celui de voter.

Voter est un geste simple, mais porteur, à chaque fois, d'une très forte charge symbolique : en votant, vous vous inscrivez dans la continuité du long et difficile chemin de la démocratie. Aussi, après l'obtention de votre carte d'identité française, je ne peux que vous inciter à demander, si ce n'est déjà fait, l'attribution de votre première carte d'électeur.

L'acquisition de la nationalité française, je le disais nous donne des droits ! Elle impose aussi des devoirs, à commencer par celui de respecter les lois de la République et de transmettre à vos enfants qui deviendront à leur tour des citoyens français, les valeurs qui fondent notre République. Ces valeurs sont définies par l'article Premier de notre Constitution : « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Des droits et des devoirs, voilà ce que vous confère la nationalité française que vous venez d'acquérir. Ils permettent à tous de vivre ensemble dans le respect du pacte républicain.

Et de construire ensemble la société de demain, encore plus juste et plus égalitaire. C'est un processus long dans lequel nous devons rester engagés collectivement.

Je citerai ici Pierre Mendès-France, grand homme politique du 20<sup>e</sup> siècle :

*« La République doit se construire sans cesse car nous la concevons éternellement révolutionnaire, à l'encontre de l'inégalité, de l'oppression, de la misère, de la routine, des préjugés, éternellement inachevée tant qu'il reste des progrès à accomplir ».*

Le chemin est encore long, mais il est passionnant et vous venez de franchir une étape importante.

Je vous remercie et je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de bonheur.